

- ANNEXE 2 -

BALISAGE DES OPTIONS D'INTERRUPTION

EN DATE DE MAI 2003

Distributeur (nom du tarif)	Conditions d'application	Établissement du crédit variable	Application du crédit
<p>AEP Kentucky Power (Emergency Curtailable Service & Price Curtailable Service)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Puissance interruptible d'au moins 1 MW • Aucun credit si le client est déjà en arrêt de production (planifiée ou non) • Durée minimale de l'interruption de 2 heures <p><u>Emergency Curtailable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Préavis de 30 minutes • Max de 50 h par saison <p><u>Price Curtailable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Préavis de 1 heure • 3 options de durée de l'interruption (4, 8 et 16 h) 	<p><u>Emergency Curtailable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 35 ¢/kWh si durée max de 4h • 50 ¢/kWh si durée max de 8 h • pénalité : 50% du crédit si le client consomme au-delà de sa puissance de base (exclusion à 2 défauts) <p><u>Price Curtailable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 80 % du prix du marché (minimum de 3,5 ¢/kWh) • pénalité : 100% du crédit si le client consomme au-delà de sa puissance de base (exclusion à 2 défauts) 	<p>Différence entre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Puissance normale du client durant les heures de pointe • Énergie consommée durant l'heure de l'interruption
<p>BC Hydro (PDC program)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Clients alimentés à 60 kV et + • Entente particulière non soumise à la Régie • Période de reprise de 22h à 6h (aucune prime de puissance jusqu'à un seuil déterminé au contrat) 	<ul style="list-style-type: none"> • Revenus partagés 50/50 entre BCH et les participants • Pénalité équivalente à 3 fois le prix du marché pour l'énergie consommée au-delà de la puissance de base 	

Distributeur (nom du tarif)	Conditions d'application	Établissement du crédit variable	Application du crédit
<p>ConEd (Voluntary load reduction program, Emergency Demand Response & Day ahead Demand Reduction)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Puissance interruptible d'au moins 100 kW <p><u>Voluntary Load Reduction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Interruption minimale de 4h • Préavis de 30 minutes <p><u>Emergency Demand Response</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque le NYISO déclare une situation d'urgence • Préavis de 2 heures • Interruption minimale de 4 h <p><u>Day ahead Demand Reduction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La compagnie soumet au NYISO les offres agrégées d'énergie interruptible de ses clients 	<p><u>Voluntary Load Reduction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prix de NYISO ajusté pour les pertes moins prix de l'énergie autrement applicable (minimum de 50 ¢/kWh) <p><u>Emergency Demand Response</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 90 % du prix de NYSIO ajusté pour les pertes (minimum de 50 ¢/kWh) <p><u>Day ahead Demand Reduction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 90 % du prix de NYSIO • pénalité égale à 110 % du prix du marché (max real-time ou day-ahead) 	<p><u>Voluntary Load Reduction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur l'énergie interruptible spécifiée par le client avant l'interruption (aucun crédit si la compagnie ne peut vérifier l'interruption effective) <p><u>Emergency Demand Response</u> Différence entre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Profil normal établi selon les règles du NYISO • Énergie consommée durant l'heure d'int. <p><u>Day ahead Demand Reduction</u> Différence entre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Profil établi selon les règles du NYISO (sur la base des 5 jours avec les consommations moyennes les plus élevées parmi les 30 derniers jours) • Énergie consommée durant l'heure d'interruption

Distributeur (nom du tarif)	Conditions d'application	Établissement du crédit variable	Application du crédit
Georgia Power (Daily Energy Credit)	<ul style="list-style-type: none"> • Interruption en semaine de mai à septembre (de 14h à 19 h) • Puissance interruptible d'au moins 500 kW • Redevance de 100 \$ par mois • 2 options : avis d'interruption affiché la veille ou le jour même de l'interruption • La compagnie utilise un site internet sécurisé pour envoyer les préavis. 	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement non explicité dans le libellé du programme • Pénalité : 2 fois le crédit offert si le client consomme au-delà de sa puissance de base 	Différence entre <ul style="list-style-type: none"> • Puissance réelle moyenne durant les heures de pointe du mois (excluant celles durant lesquelles le client s'est interrompu) • Puissance de base
Portland General Electric, Oregon (Demand Buy Back Rider)	<ul style="list-style-type: none"> • Interruption d'au moins 250 kW à chaque heure (soumission du client peut varier d'heure en heure) • La compagnie utilise un site internet sécurisé pour envoyer les préavis 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit horaire = prix offert – prix de l'énergie du tarif régulier • Crédit si le client s'interrompt même après l'envoi du préavis d'annulation de l'interruption 2 hres = 7¢/kWh 3 hres = 5 ¢/kWh 4 hres = 3.5 ¢/kWh 6 hres = aucun crédit • Pénalité si défaut d'interrompre à un évènement d'un jour (client interrompt moins de 90 % de la quantité prévue): la compagnie peut refuser les futures soumissions • Pénalité si défaut d'interrompre à un évènement de 24h et + (client n'interrompt pas la quantité prévue): Prix en pointe Mid-C + 5% 	Différence entre <ul style="list-style-type: none"> • Moyenne de l'énergie consommée durant les 14 jours ouvrables précédant l'interruption (ou autre méthode si consommation du client est très variable ou si période d'inter.) • Énergie horaire durant la période d'interruption

Distributeur (nom du tarif)	Conditions d'application	Établissement du crédit variable	Application du crédit
Pacific Gas & Electric (Scheduled Load Reduction & Demand Bidding Program)	<p><u>Scheduled Load Reduction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le client doit spécifier jusqu'à 3 périodes de 4 heures par semaine pendant lesquelles il doit s'interrompre sans aucun autre préavis de la compagnie • Interruption d'au moins 15 % de sa puissance normale (minimum de 100 kW) <p><u>Demand Bidding</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque CAISO déclare une situation d'urgence • Interruption d'au moins 10 % de sa puissance moyenne (minimum de 100 kW) • Utilisation d'un site internet pour envoyer les préavis • 2 options : préavis la veille ou le jour de l'interruption • Premier arrivé, premier servi 	<p><u>Scheduled Load Reduction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 ¢/kWh • Aucun crédit si le client ne rencontre pas le seuil de kW interruptible • Aucun crédit si le client déplace sa consommation (si variation de 15 % et plus par rapport à sa consommation historique) <p><u>Demand Bidding</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 35 ¢/kWh • Crédit applicable si le client interrompt entre 50 % et 150 % de son offre 	Différence entre <ul style="list-style-type: none"> • Moyenne de l'énergie consommée durant l'heure correspondante des 10 derniers jours ouvrables (excluant heures d'inter.) • Énergie horaire durant la période d'interruption

Distributeur (nom du tarif)	Conditions d'application	Établissement du crédit variable	Application du crédit
Pacificorp - Oregon, Idaho, Utah, Wyoming et Washington (Energy Exchange Program)	<ul style="list-style-type: none"> • Puissance appelée ayant excédé 1000 kW au moins 1 fois durant les 12 derniers mois • La compagnie utilise un site internet sécurisé pour envoyer les préavis. 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit horaire = prix du marché – prix de l'énergie du tarif régulier • Crédit minimal variable selon le préavis d'annulation exigé de la compagnie (le client choisit à chaque période d'int.) 2 hres = 7¢/kWh 3 hres = 5 ¢/kWh 4 hres = 3.5 ¢/kWh • Pénalité allant de fournir une explication pour la non-conformité à l'exclusion du programme si la client consomme au-delà de sa puissance de base 	Différence entre <ul style="list-style-type: none"> • Moyenne de l'énergie consommée durant les 14 jours ouvrables précédant l'interruption (ou autre méthode si consommation du client est très variable ou si période d'inter.) • Énergie consommée durant l'heure d'interruption
Puget Sound Energy, Washington (Voluntary Load Curtailment Rider)	<ul style="list-style-type: none"> • Puissance interruptible d'au moins 500 kW (peut varier selon l'heure) • Interruption minimale de 1 h 	<ul style="list-style-type: none"> • $0.5 * (\text{prix offert} * \text{taux de pertes}) - \text{prix de l'énergie du tarif régulier}$ • Pénalité applicable au 2^e défaut d'interrompre et suivants si le client n'interrompt pas la quantité prévue : Pénalité équivalente au crédit que la compagnie aurait octroyé si le client s'était interrompu au niveau convenu – crédit octroyé pour l'énergie effectivement interrompue + coût marginal d'approvisionnement excédant le crédit offert 	Différence entre <ul style="list-style-type: none"> • Moyenne de l'énergie consommée durant l'heure correspondante des 2 semaines précédentes (excluant les jours fériés et les heures d'interruption) • Énergie horaire durant la période d'interruption

Distributeur (nom du tarif)	Conditions d'application	Établissement du crédit variable	Application du crédit
PECO, Pennsylvania (Interruptible Rider 2 & Voluntary Load Reduction)	<p><u>Interruptible Rider 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 options : énergie interruptible (Economic Curtailment), puissance interruptible (Active Load Management) et/ou PJM Load Response • puissance interruptible d'au moins 100 kW ou 5% de la puissance en pointe • Redevance de 101,59\$ par mois pour les clients adhérant à l'énergie interruptible <p><u>Voluntary Load Reduction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 options : High value, fixed price et Market price • puissance interruptible d'au moins 250 kW ou 5% de la puissance maximale de l'été précédent (excepté pour High Value) • Interruption d'une durée maximale de 6 heures 	<p><u>Interruptible Rider 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Énergie interruptible : crédit établi au contrat du client • Puissance interruptible : crédit en \$/kW-mois selon un % déterminé au contrat de la moyenne pondérée du prix mensuel du PJM capacity auctions • Aucun crédit mensuel en puissance en cas de défaut d'interrompre et client est facturé les pénalités imposés par PJM <p><u>Voluntary Load Reduction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • High value : spécifié au contrat du client • Fixed price : 20 ¢/kWh (max 125 % de l'objectif fixé) plus 2,5 ¢/kWh si le client interrompt au moins 80 % de l'objectif fixé durant chacune des heures d'interruption • Market price : en fonction du prix de marché de PJM day-ahead : 33 % du prix PJM day-of : 50 % du prix PJM 	<p><u>Interruptible Rider 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Énergie interruptible : sur l'énergie interruptible spécifiée au contrat • Puissance interruptible : sur la puissance interruptible si respect de la puissance ferme <p><u>Voluntary Load Reduction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Market Price – day-ahead: moyenne des 5 jours ouvrables précédents l'avis – énergie consommée durant l'interruption • Market Price – day-of: moyenne des 5 jours ouvrables précédents l'avis ajusté pour les 3 heures avant l'int. – énergie consommée durant l'interruption